MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

Le Directeur général

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

N°01155/MPMBPE/DGI/DLCD-SDL/eamd/03-2020

Abidjan, le 02 AVR. 2020

NOTE DE SERVICE
------000------

Destinataires : Tous services

Objet : Suspension des contrôles fiscaux

En raison de la situation liée à la pandémie du coronavirus (covid-19), le Gouvernement a pris une série de mesures de soutien aux entreprises dont la suspension des contrôles fiscaux à partir du mois d'avril 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les services sont informés que les contrôles fiscaux sont suspendus du 1er avril au 30 juin 2020 inclus.

La mesure de suspension concerne tous les types de contrôles (vérification générale de comptabilité, contrôle ponctuel, contrôle sur pièces, taxation d'office, etc.) dont les avis de vérification ont déjà été servis aux contribuables et ceux en cours d'exécution.

Par ailleurs, il est précisé que les délais de prescription sont également suspendus pour la même période.

Toutes difficultés d'application de la présente note me seront signalées sans délai.

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT – Direction Générale des Impôts – Le Directeur Général des Impôts

OUATTARA Sié Abou

Ampliation

MPMBPE